

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1250

16 mai 2014

SOMMAIRE

Blue Car Lux	59960	MosCo Luxembourg	59954
Gurman SCI, Société Civile Immobilière	59993	Navel S.P.F.	59957
International Lamps Holding Company S.A.	59997	New Equities S.A.	59959
Lizy S.A.	59960	NPS European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	59958
LVS II Lux VI S.à r.l.	59959	NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l.	59958
Matterhorn Immobilière S.A.	59955	NTG Holdings S.A. SPF	59956
Matterhorn Immobilière S.A.	59956	NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l.	59957
Medusa Luxembourg S.à r.l.	59958	NYLIM Mezzanine II LuxCo S.à r.l.	59957
MEH Luxembourg S.à r.l.	59956	Optihome S.A.	59959
Metatron Holding S.A.	59955	Paladin Paul Holdings S.à r.l.	59960
MICROS-Fidelio Luxembourg S.à r.l.	59955	Patrick S.A.	60000
MICROS-Fidelio Luxembourg S.à r.l.	59955	Pérez Capital S.A.	59958
Millennium European Holdings II S.à r.l.	59960	Phoenix A2 - Prinzenallee	59957
MKF McKelcey Funds S.A.	59954	P.O. Consulting	59959
MLS Luxembourg S.à r.l.	59954	Servus HoldCo S.à r.l.	59961
Montfort S.à r.l.	59956	Stabilus S.A.	59961
		Wholetrue Capital S.A.	59995

MLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 66.566,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.213.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 28 février 2014, qu'a été acceptée:

- la nomination de Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga Ik, Finlande, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2014.
 - la nomination de Madame Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2014.
 - la démission de Monsieur Renaud Labye de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 février 2014,
 - la démission de Monsieur Cliff Langford de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 février 2014.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014039605/21.

(140045780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

MKF McKelcey Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.725.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique et de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Yannick Monardo est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

La nouvelle adresse de Veridice S.à r.l., est la suivante: 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

MKF MCKELCEY FUNDS SA

Référence de publication: 2014039604/18.

(140045617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

MosCo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 64.460.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.921.

Veillez prendre note:

De la modification du nom du Gérant de type A:

- Monsieur Cristiano Carvalho Leal de Miranda Barros, ayant pour adresse professionnelle au 17385, 80th Avenue North, USA - 55311 Maple Grove.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant de type B

Référence de publication: 2014039580/15.

(140045680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

MICROS-Fidelio Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 100.796.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Mars 2014.

MICROS-Fidelio Luxembourg S.à r.l.

TMF (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014039601/14.

(140045942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

MICROS-Fidelio Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 100.796.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mars 2014.

MICROS-Fidelio Luxembourg S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014039600/14.

(140045925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Metatron Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.135.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 13 mai 2013 tenue extraordinairement le 4 octobre 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour METATRON HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039598/16.

(140045709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Matterhorn Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.141.

Le Bilan au 31.03.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039594/10.

(140045460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

NTG Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.013.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 mars 2014 que le mandat du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014039636/12.

(140045706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Matterhorn Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.141.

Le Bilan au 31.03.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039595/10.

(140045461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

MEH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.417.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 20 décembre 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* MEH Luxembourg S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 417

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.) ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

et ce avec effet au 17 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2014.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014039596/23.

(140045664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Montfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 44, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 145.369.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039579/9.

(140045565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

NYLIM Mezzanine II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039638/10.

(140045574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.483.

Rectificatif du dépôt n. L140036676 déposé le 28 février 2014

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039637/12.

(140045794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Navel S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014039627/14.

(140045197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Phoenix A2 - Prinzenallee, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.713.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 14 mars 2014 que Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45772 a cédé 38 parts sociales de la Société à PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 152.589.

Partant, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014039660/18.

(140045332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

NPS European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.561.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 24 février 2014:

1. Acceptation de la démission de Philip Gittins en tant que gérant classe A de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de Russell Proffitt-Perchard, né le 16 janvier 1978, à Jersey, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de gérant classe A de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039634/15.

(140045592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

NPS European Property Retail (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.579.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 24 février 2014:

1. Acceptation de la démission de Philip Gittins en tant que gérant classe A de La Société avec effet immédiat.

2. Nomination de Russell Proffitt-Perchard, né le 16 janvier 1978, à Jersey, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de gérant classe A de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039635/15.

(140045593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Medusa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014039574/14.

(140045934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pérez Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.666.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014039656/10.

(140045688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Optihome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 172.509.

Je soussigné Thomas Burg, administrateur-délégué et administrateur du groupe A de la société OPTIHOMES.A., dont le siège social est sis à 70, rue des Prés, L-7333 Steinsel, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B172509, déclare par la présente démissionner de mes fonctions d'administrateur-délégué de la société OPTIHOMES.A. à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinsel, le 17 mars 2014.

Thomas Burg

23, rue Emile Zola

F-57535 Marange-Silvange

Référence de publication: 2014039641/16.

(140045372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

New Equities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 136.797.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2013

Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 04 février 1983 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant au 3, rue Emile Eischen à L-4107 Esch-sur-Alzette est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Alain VASSEUR, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018.

Certifié sincère et conforme

New Equities s.a.

Référence de publication: 2014039628/13.

(140045914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

LVS II Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.050.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 17 mars 2014, l'associé unique de la Société LVS II Luxembourg II S.à r.l., a cédé la totalité des parts sociales détenues dans la Société à PIMCO FUNDS IRELAND PLC, une société régie par les lois d'Irlande, avec siège social à Styne House, Hatch Street Upper, Dublin 2, Irlande, et immatriculée au Companies Registration Office sous le numéro 478633.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LVS II Lux VI S.à r.l.

Référence de publication: 2014039567/15.

(140045523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

P.O. Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039655/10.

(140045374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Paladin Paul Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014039657/14.

(140045233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Lizy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.437.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 19 juin 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia OSIEKA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour LIZY S.A.
Signature

Référence de publication: 2014039564/15.

(140045155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Blue Car Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlang, 35B, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 156.774.

Mention remplaçant et corrigeant la première version déposée le 28/11/2013 avec le numéro L130202731
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040609/11.

(140047242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Millennium European Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.999.

—
EXTRAIT

En date du 15 mai 2013, l'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale de «Outview Carbon Investments Ltd» en «IHG Partner, Ltd».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Le mandataire

Référence de publication: 2014039578/14.

(140045801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Stabilus S.A., Société Anonyme,
(anc. Servus HoldCo S.à r.l.).**

Capital social: EUR 177.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.589.

In the year two thousand and fourteen, the fifth day of May, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Servus HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151589 (the Company). The Company was incorporated on 26 February 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 731 dated 8 April 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a notarial deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 September 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2450 dated 12 November 2010.

There appeared:

Servus Group HoldCo II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B151872 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Laura Hominal, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the agenda of the Meeting is the following:

1. reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,835,500.01 in order to bring the share capital of the Company from an amount of EUR 5,012,500.01 divided into 501,250,001 shares having a nominal value of EUR 0.01 each, to an amount of EUR 177,000 divided into 17,700,000 shares having a nominal value of EUR 0.01 each, by way of cancellation of 483,550,001 shares having a nominal value of EUR 0.01, and allocation of the amount resulting from the share capital reduction to a newly created distributable reserve of the Company;

2. change of the corporate form of the Company from its current form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme) and change of the corporate name of the Company from "Servus HoldCo S.à r.l." into "Stabilus S.A.";

3. (a) setting of an authorised share capital of the Company of EUR 315,000 divided into 31,500,000 shares having a nominal value of EUR 0.01 each, and (b) presentation of the report of the board of managers of the Company in relation thereto and on the authority to be given to the management board of the Company to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders under an issuance of shares or other instruments under the authorised share capital (the Board Report);

4. acknowledgment of the resignation of Heiko Dimmerling, Lars Frankfelt and Michiel Matthijs Kramer as managers of the Company and discharge;

5. amendment and restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in their entirety in order to reflect, among other things, but not limited to, the changes set out under the above agenda items, as well as the article of the Articles related to the corporate object so that it now reads as follows:

"The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, including but not limited to any entities forming part of the Stabilus group, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development”;

6. appointment of the members of the supervisory board of the Company and determination of the term of their mandate and of their remuneration;

7. appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l. as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company and determination of the term of its mandate;

8. amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital reduction and the change of the corporate form referred to under items 1. and 2. above, with grant of authority to proceed in the name and on behalf of the Company to such amendment; and

9. miscellaneous.

II. all of the 501,250,001 (five hundred and one million two hundred and fifty thousand and one) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, held by the Sole Shareholder and representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting; the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

The Meeting is thus regularly constituted and after due and careful consideration, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 4,835,500.01 (four million eight hundred and thirty-five thousand five hundred Euro and one Cent) in order to bring the share capital of the Company from an amount of EUR 5,012,500.01 (five million twelve thousand five hundred Euros and one Cent) divided into 501,250,001 (five hundred and one million two hundred and fifty thousand and one) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 177,000 (one hundred and seventy-seven thousand Euros) divided into 17,700,000 (seventeen million seven hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, by way of the cancellation of 483,550,001 (four hundred and eighty-three million five hundred and fifty thousand and one) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, and allocation of an aggregate amount of EUR 4,835,500.01 (four million eight hundred and thirty-five thousand five hundred Euros and one Cent) resulting from the share capital reduction to a newly created distributable reserve of the Company which the Meeting hereby resolves to create.

The Meeting resolves to amend the Articles to reflect the share capital reduction of the Company which shall henceforth read as per the amended and restated articles of association of the Company adopted under the fifth resolution below.

Second resolution

The Meeting resolves to change the current corporate form of the Company from the one of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into the one of a public limited liability company (société anonyme), having a share capital of EUR 177,000 (one hundred and seventy-seven thousand Euros), divided into 17,700,000 (seventeen million seven hundred thousand) shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, with such shares being all in registered form.

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby requests to the Company that all the 17,700,000 (seventeen million seven hundred thousand) shares in registered form held by it be converted into shares in bearer form, and that, as a result, the Company delivers to it a global share certificate representing all those 17,700,000 (seventeen million seven hundred thousand) shares as soon as possible.

Pursuant to article 26-1 and article 31-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the valuation of the Company has been the subject of a report dated 5 May 2014 prepared by PricewaterhouseCoopers, a société coopérative existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400 route d'Esch, B.P. 1443, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477 as independent auditor (cabinet de révision agréé), and the conclusion of such report is as follows:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets of the company as at 31 March 2014, do not correspond at least to EUR 177,000 (issued share capital further to the Share Capital Reduction) and to the minimum subscribed capital required for a “Société Anonyme” in Luxembourg”

The said report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Meeting further resolves to change the name of the Company from “Servus HoldCo S.à r.l.” into “Stabilus S.A.” and to subsequently amend the Articles to reflect such change of name which shall henceforth read as per the amended and restated articles of association of the Company adopted under the fifth resolution below.

Third resolution

The Meeting acknowledges the Board Report which, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Meeting further resolves to amend the Articles to (a) set an authorised capital of the Company of EUR 315,000 (three hundred and fifteen thousand Euros) divided into a maximum of 31,500,000 (thirty-one million five hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), and (b) set the terms and condition of the authority of the management board of the Company to issue shares and Instruments (as defined in the amended and restated articles of association of the Company adopted under the fourth resolution below), including the authority to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders under an issuance of shares or Instruments under the authorised capital, which shall henceforth read as per the amended and restated articles of association of the Company adopted under the fifth resolution below.

As a consequence, the Meeting resolves that the Articles shall be amended and shall read as set forth in the fifth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Heiko Dimmerling, Lars Frankfelt Mr Michiel Matthijs Kramer from their mandates as members of the board of managers of the Company, with immediate effect.

The Meeting resolves to grant discharge to Heiko Dimmerling, Lars Frankfelt, Mr Michiel Matthijs Kramer from their liability for the performance of their duties until the date hereof, to the extent permitted by law.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the Articles in their entirety as set out below in this fourth resolution in order to, among other things, reflect the amendments to the Articles approved under the above resolutions, as well as to amend the article of the Articles on the corporate object.

As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

1. Form, Name and number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Stabilus S.A." (the Company).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder.

2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the management board of the Company (the Management Board). The registered office may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to the amendments of the Articles.

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The Management Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to the amendments of the Articles.

4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, including but not limited to any entities forming part of the Stabilus group, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 177,000 (one hundred and seventy-seven thousand Euros), represented by 17,700,000 (seventeen million seven hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 10.

5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The Management Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Management Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

5.5 Authorisation for the Management Board to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 315,000 (three hundred and fifteen thousand Euros) represented by maximum of 31,500,000 (thirty-one million five hundred thousand) shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent).

(b) Terms of the authorisation

The Management Board is authorised, during a period starting on the date of the publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the General Meeting approving the authorisation of the Management Board under this Article 5.5, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new shares.

The Management Board is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this Article 5.5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The Management Board is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with shares, such as, without limitation, warrants (the Instruments), and (b) issue shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The Management Board is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The Management Board may, during the Period, cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.3, in connection with an issue of new shares and Instruments under the authorisation set out in this Article 5.5.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the Management Board under this Article 5 and the Management Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company are in registered form or are bearer shares, at the option of the shareholder. They shall be in registered form until they are fully paid-up.

6.2 Share register and share certificates

The terms of this Articles 6.2 are applicable to shares in registered form only.

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Management Board or by any other two members of the Management Board.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share repurchases

The Company may repurchase its own shares within the limits set forth by law.

6.5 Deposit

Notwithstanding the foregoing in this Article 6, where (i) registered shares are registered in the share register on behalf of one or more persons (the Indirect Holders) in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a financial institution or other professional depositary of securities or any other depositary (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as Depositaries) or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, or (ii) bearer shares are deposited with any such Depositary or sub-depositaries (subject to and in accordance with applicable mandatory law), the Company shall, subject to applicable law and the terms, conditions and limitations of any applicable deposit or similar agreement, and upon presentation of a confirmation from such Depositary or sub-depositary (issued in accordance with such formal requirements as the Management Board may from time to time determine) certifying the name of the person on whose behalf the shares are held and the number of shares recorded in such person's account with the Depositary or sub-depositary, permit such person to exercise the rights attaching to those shares, including the person's admission and voting at General Meetings, and shall consider such person to be a shareholder for all purposes in these Articles.

Notwithstanding the foregoing in this Article 6, the Company will make any and all payments (including any dividend payments and any other distributions) in respect of shares recorded in the name of a Depositary or sub-depositary, or deposited with any of them, as the case may be, whether in cash, shares or other assets, only to such Depositary or sub-depositary, or otherwise in accordance with such Depositary's or sub-depositary's instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payments.

6.6 Reporting requirements

If and for so long some or all of shares of the Company are admitted to trading on a regulated market as defined in the markets in financial instruments law dated 31 July 2007, established or operating within a Member State of the European Economic Area, any natural or legal person, acting alone or in concert with others, who would come to acquire or dispose of shares of the Company, or any other securities of the Company targeted by applicable law, shall comply with applicable reporting requirements within the time frame set forth by applicable law.

7. Transfer of shares.

7.1 Shares in registered form

A transfer of shares in registered form may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.2 Shares in bearer form

The transfer of bearer shares shall be made in accordance with Luxembourg law.

7.3 Indirect Holders

Articles 7.2 and 7.3 are without prejudice to the transfers by Indirect Holders, in the case provided for in article 6.5 of the Articles, in accordance with the applicable rules and procedures applicable to such transfers.

8. Powers of the general meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

In accordance with article 9.1 of the law dated 19 May 2006 on public takeover bids (the Takeover Law), the Company opts for the application of articles 9.2 and 9.3 in connection with articles 10.2 and 10.3 of the Takeover Law (obligations of the board of the offeree company) resulting in the fact that no authorisation of the General Meeting as mentioned in Articles 10.2 and 10.3 of the Takeover Law shall be necessary.

9. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday in February of each year at 10 am Luxembourg time. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day, at the same hour.

The annual General Meeting may be held abroad if the Management Board or the supervisory board of the Company (the Supervisory Board), as the case may be, decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.

10.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Management Board, the Supervisory Board as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda.

10.2 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened in accordance with applicable law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

10.3 Shareholders Rights Law

If and for so long as the shares of the Company are admitted to trading on a regulated market as defined in the markets in financial instruments law dated 31 July 2007, established or operating in a Member State of the European Union, the Company is subject to the provisions of the law on the exercise of certain rights of shareholders at general meetings of listed companies dated 24 May 2011 (the Shareholders Rights Law).

The terms of this Article 10.3 shall be applicable if and for so long as the Company is subject to the Shareholders Right Law.

(a) Convening Notice

Convening notices for every General Meeting (the Convening Notice) shall be published at least thirty (30) days before the date of the General Meeting in:

(a) the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and in a Luxembourg newspaper; and

(b) in such media which may reasonably be expected to be relied upon for the effective dissemination of information to the public throughout the European Economic Area, and which are accessible rapidly and on a non-discriminatory basis (the EEA Publication).

In the event that the Presence Quorum is required to hold a General Meeting, If the Presence Quorum is not met on the date of the first convened General Meeting, another General Meeting may be convened by publishing the Convening Notice in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), a Luxembourg newspaper and the EEA Publication seventeen (17) days prior to the date of the reconvened meeting provided that (i) the first General Meeting was properly convened in accordance with the above provisions; and (ii) no new item has been added to the agenda.

The Convening Notice shall indicate precisely the date and location of the General Meeting and its proposed agenda and contain any other information required under the Shareholders Right Act.

The Convening Notice must be communicated on the date of publication of the Convening Notice to the registered shareholders, the members of the Management Board, the members of the Supervisory Board, and the independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) (the Addressees). This communication shall be sent by letter to the Addressees, unless the Addressees (or any one of them) have expressly and in writing agreed to receive communication by other means, in which case such Addressee(s) may receive the convening notice by such other means of communication.

Where all the shares are in registered form and represent the entire share capital, the Convening Notice needs to be sent only by registered letters to the Addressees, unless the Addressees (or any one of them) have expressly and in writing agreed to receive communication by other means, in which case such Addressee(s) may receive the Convening Notice by such other means of communication.

(b) Shareholders' rights

Shareholders representing at least five per cent (5%) of the Company's share capital may (i) request the adjunction of one or several items to the agenda of any General Meeting and (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of a General Meeting.

Such requests must:

(i) be in writing and sent to the Company by post or electronic means to the address provided in the Convening Notice and be accompanied by a justification or draft resolution to be adopted in the General Meeting;

(ii) include the postal or electronic address at which the Company may acknowledge receipt of the requests;

(iii) be received by the Company at least twenty two (22) days before the date of the relevant General Meeting.

The Company shall acknowledge receipt of requests referred to above within forty-eight (48) hours from receipt. The Company shall publish a revised agenda including such additional items on or before the fifteenth (15th) day before the date of the relevant General Meeting.

(c) Right to ask questions

Every shareholder shall have the right to ask questions related to items on the agenda of the General Meeting. The Company shall answer questions put to it by shareholders subject to measures which it may take to ensure the identification of shareholders, the good order of general meetings and their preparation and the protection of confidentiality and the Company's business interests. The Company may provide one overall answer to questions having the same content. Where the relevant information is available on the website of the Company in a question and answer format, the Company shall be deemed to have answered the questions asked by referring to the website.

As soon as the Convening Notice is published, shareholders have the right to ask questions in writing regarding the items on the agenda. Shareholders wishing to exercise this right must submit their questions in writing, including by electronic mail on the address indicated in the Convening Notice, to the Company so that they are received at least six (6) days before the relevant General Meeting, along with a certificate proving that they are shareholders at the Record Date (as defined below).

(d) Right to attend a General Meeting

The rights of a shareholder to participate in a General Meeting and to vote in respect of any of his shares are not subject to any requirement that his shares be deposited with, or transferred to, or registered in the name of, another natural or legal person before the General Meeting. The rights of a shareholder to sell or otherwise transfer his shares during the period between the Record Date (as defined below) and the General Meeting to which it applies are not subject to any restriction to which they are not subject to at other times.

The right of a shareholder to participate in a General Meeting and exercise voting rights attached to its shares are determined by reference to the number of shares held by such shareholder at midnight (00:00) on the day falling fourteen (14) days before the date of the General Meeting (the Record Date). Each shareholder shall, on or before the Record Date, indicate to the Company its intention to participate at the General Meeting.

The Company determines the manner in which this declaration is made. For each shareholder who indicates his intention to participate in the shareholders' meeting, the Company records his name or corporate denomination and address or registered office, the number of shares held by him on the Record Date and a description of the documents establishing the holding of shares on that date.

Proof of the qualification as a shareholder may be subject only to such requirements as are necessary to ensure the identification of shareholders and only to the extent that they are proportionate to achieving that objective.

The Management Board may adopt all other regulations and rules concerning the participation in General Meetings and the availability of access cards and proxy forms in order to enable shareholders to exercise their right to vote.

(e) General Meeting held by electronic means

If provided for in the relevant Convening notice, shareholders may participate in a General Meeting by electronic means, ensuring, notably, any or all of the following forms of participation: (a) a real-time transmission of the General Meeting; (b) a real-time two-way communication enabling shareholders to address the shareholders' meeting from a remote location; and (c) a mechanism for casting votes, whether before or during the General Meeting, without the need to appoint a proxy who is physically present at the meeting. Any shareholder which participates in a General Meeting through such means shall be deemed to be present at the place of the General Meeting for the purposes of the quorum and majority requirements. The use of electronic means allowing shareholders to take part in a General Meeting may be subject only to such requirements as are necessary to ensure the identification of shareholders and the security of the electronic communication, and only to the extent that they are proportionate to achieving that objective.

10.4 Waiver of convening notice formalities

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Management Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Management Board or by the statutory auditors, as the case may be.

10.5 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

10.6 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing, subject to the applicable provisions of the Shareholders Right Law (if applicable). Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

If and for so long as the Shareholders Rights Act is applicable, the proxies must be notified in writing to the Company in the form provided by the Company or any other form deemed acceptable by the Company, so that they are received at least six days at least before the General Meeting, duly completed and signed, along with or, as the case may be, followed by the evidence of shareholder status at the Record Date.

10.7 Vote by correspondence

If provided for in the relevant Convening Notice, the shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the Convening Notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. The voting bulletins in which it is not indicated in which way the votes shall be cast or if the vote is to be withheld are considered void. Copies of voting bulletins that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such voting bulletins at a General Meeting.

In order to be taken into account, the voting bulletins (i) must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting or (ii), if and for so long as the Shareholders Rights Act is applicable to the Company, must be received at least six days before the General Meeting, along with or, as the case may be, followed by the evidence of shareholder status at the Record Date.

10.8 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

If provided for in the relevant Convening Notice, a shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.9 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

10.10 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Management Board or by any two other members of the Management Board.

11. Management board.

11.1 Management

The Company is managed by the Management Board under the supervision of the Supervisory Board.

11.2 Minimum number of members of the Management Board and term of office

The Management Board must be composed of at least two members.

The members of the Management Board shall be elected for a term of (i) four years for the member of the Management Board designated by the Supervisory Board as Chief Executive Officer, (ii) three years for the member of the Management Board designated by the Supervisory Board as Chief Financial Officer and (iii) one year for any other member of the Management Board. The members of the Management Board shall be eligible for re-appointment.

11.3 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a member of the Management Board (the Management Board Legal Entity), the Management Board Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Management Board Legal Entity as a member of the Management Board in accordance with articles 60bis-4 of the Companies Act.

11.4 Appointment, removal and co-optation

The members of the Management Board shall be appointed by the Supervisory Board. The Supervisory Board shall also determine the number of members of the Management Board, their remuneration (including any variable remuneration under any form) and the terms of their office (including without limitation any notice period regarding their resignation). A member of the Management Board may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the Supervisory Board.

In the event of one or more vacancy in the office of members of the Management Board because of death, resignation or otherwise, the remaining members of the Management Board may appoint one or more members of the Management Board, as the case may be, to fill any such vacancy until the following meeting of the Supervisory Board.

12. Meetings of the management board.

12.1 Chairman

The Management Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Management Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Management Board. The Chairman will chair all meetings of the Management Board. In his/her absence, the other members of the Management Board will appoint another member of the Management Board as chairman pro tempore who will chair the relevant meeting.

12.2 Procedure to convene a Management Board meeting

The Management Board meets as often as the business and interests of the Company require.

The Management Board shall meet upon call by the Chairman or any two members of the Management Board at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Management Board shall be sent to all the members of the Management Board at least 72 (seventy-two) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Management Board. Convening notices may be sent by telefax or e-mail to the members of the Management Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Management Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Management Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Management Board; provided that all the members of the Management Board that were not present or represented at such meeting must be informed reasonably in advance of any such scheduled meeting.

12.3 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any member of the Management Board may participate in a meeting of the Management Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the members of the Management Board attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the members of the Management Board can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Management Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

12.4 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Management Board may validly deliberate and make decisions only if at least one half of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes of the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote in respect of a proposed resolution, this abstention or non-participation is taken into account in calculating the majority as a vote against the proposed resolution.

(b) Participation by proxy

A member of the Management Board may act at any meeting of the Management Board by appointing in writing another member as his or her proxy. A member of the Management Board may represent more than one member of the Management Board by proxy, under the condition however that at least two members of the Management Board are present at the meeting. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Management Board.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall not have a casting vote.

(d) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in Article 24, where at least one member of the Management Board is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Management Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least one-half of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining members of the Management Board present or represented who are not conflicted. In the event that the quorum requirement set out under item (a) cannot be reached because of the conflict of interests of members of the Management Board in respect of any such matter, the Management Board may submit that matter to the General Meeting and the General Meeting has the power to make a decision on such matter.

12.5 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Management Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each member of the Management Board, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

13. Minutes of meetings of the management board.

13.1 Signature of Management Board minutes

The minutes of any meeting of the Management Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be. In addition, any other member of the Management Board present or represented at such meeting may sign the minutes.

13.2 Signature of copies or extracts of Management Board minutes

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Management Board, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or any two members of the Management Board, as the case may be.

14. Powers of the management board. The Management Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting or the Supervisory Board fall within the authority of the Management Board.

At least every three months, the Management Board will submit a written report to the Supervisory Board, in which it describes the status of the Company's business activities and the provisional development. In addition, the Management Board will inform the Supervisory Board of any events that might have a noticeable influence on the Company's situation.

15. Prior consent matters. The Management Board must require the consent of the Supervisory Board for the following transactions and measures. Such consent will generally have to be obtained by the Management Board from the Supervisory Board in writing prior to the execution of the respective transaction or measure. However, in exceptional cases where the Management Board is required to act immediately in order to prevent a significant harm to the Company, the Management Board may execute such transactions and measures without the prior written consent of the Supervisory Board but must obtain the written consent of the Supervisory Board as soon as possible after the execution of such transaction or measure. The Supervisory Board may also release the Management Board in advance from obtaining its prior written consent for certain individual or general business transactions or measures.

The Management Board shall procure that, with respect to the Company's Subsidiaries, the consent of the Supervisory Board is required and obtained via the Management Board and the management of its respective subsidiary for all transactions and measures listed in this Article 15.

The transactions and measures subject to the prior consent of the Supervisory Board are the following:

- (a) the acquisition and disposal of participations in other companies or any consolidation or amalgamation with any other company as well as the acquisition and disposal of businesses or enterprises or parts thereof which has or is expected to have a significant effect on the business of the Group;
- (b) the entry into any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement which has or is expected to have a significant effect on the business of the Group;
- (c) the entry into, surrender or material variation of any unusual or onerous contract which has or is expected to have a significant effect on the business of the Group;
- (d) the giving of any guarantee or indemnity which has or is expected to have a significant effect on the business of the Group;
- (e) the entry or amendment of any credit agreement or other financing transaction which has or is expected to have a significant effect on the business of the Group;
- (l) dealing in a way (including the acquisition or disposal, whether outright or by way of licence or otherwise howsoever) with intellectual property other than in the ordinary course of business which has or is expected to have a significant effect on the business of the Group; and
- (m) real estate transactions which have an significant impact on the Group.

For the purpose of this Article 15,

Group means the Company and its Subsidiaries; and

and

Subsidiary shall have the meaning set out in article 309 (2) of the Companies Act, as applied in conjunction with article 310 of the Companies Act.

16. Notwithstanding the above, the Supervisory Board may include in internal regulations of the Supervisory Board a list of transactions and measures of the Management Board (and the Companies' Subsidiaries as set out in paragraph 2 above) that require the prior consent of the Supervisory Board, and the Management Board shall be informed accordingly of those restrictions. The restrictions set out in these internal regulations shall not be binding towards third parties.

DELEGATION OF POWERS OF THE MANAGEMENT BOARD

16.1 Daily management

The Management Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Management Board or not, to the exclusion of any member of the Supervisory Board, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

16.2 Permanent representative of the Company

The Management Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, to the exclusion of any member of the Supervisory Board, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

16.3 Delegation to perform specific functions and committees

The Management Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, to the exclusion of any member of the Supervisory Board, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

The Management Board may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks, to advise the Management Board or to make recommendations to the Management Board and/or, as the case may be, the General Meeting, the members of which may be selected either from among the members of the Management Board or not, to the exclusion of any member of the Supervisory Board.

17. Binding signatures.

17.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Management Board.

17.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of any person appointed to that effect in accordance with Article 16.1.

17.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

18. Supervision.

18.1 Supervisory Board

The Company's management by the Management Board is supervised by the Supervisory Board.

18.2 Minimum number of members of the Supervisory Board and term of office

The Supervisory Board must be composed of at least three members.

The members of the Supervisory Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

18.3 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a member of the Supervisory Board (the Supervisory Board Legal Entity), the Supervisory Board Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Supervisory Board Legal Entity as a member of the Management Board in accordance with article 60bis-14 and 51bis of the Companies Act.

18.4 Appointment, removal and co-optation

The members of the Supervisory Board shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of members of the Supervisory Board, their remuneration and the terms of their office (including without limitation any notice period regarding their resignation). A member of the Supervisory Board may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

The General Meeting may award a total sum as fees for the members of the Supervisory Board. In this case, the Supervisory Board shall allocate the total sum awarded among its members.

In the event of one or more vacancy in the office of a member of the Supervisory Board because of death, resignation or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may appoint one or more members of the Supervisory Board, as the case may be, to fill any such vacancy until the following meeting of the General Meeting.

19. Meetings of the Supervisory Board.

19.1 Supervisory Board Chairman

The Supervisory Board shall appoint a chairman (the Supervisory Board Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board Chairman will chair all meetings of the Super-

visory Board. In his/her absence, the other members of the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore who will chair the relevant meeting.

19.2 Procedure to convene a Supervisory Board meeting

The Supervisory Board shall meet upon call by the Supervisory Board Chairman or any two members of the Supervisory Board at the place indicated in the meeting notice. The Supervisory Board Chairman must call a meeting of the Supervisory Board as soon as reasonably practicable upon receipt of a written request from the Management Board with an indication of the agenda.

The Supervisory Board meets as often as the business and interests of the Company require. In addition, meetings of the Supervisory Board shall take place at least four times per accounting year.

Written meeting notice of the Supervisory Board shall be sent to all the members of the Supervisory Board at least 72 (seventy-two) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board. Convening notices may be sent by telefax or e-mail to the members of the Supervisory Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Supervisory Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board; provided that all the members of the Supervisory Board that were not present or represented at such meeting must be informed reasonably in advance of any such scheduled meeting.

19.3 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any member of the Supervisory Board may participate in a meeting of the Supervisory Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the members of the Supervisory Board attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the members of the Supervisory Board can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

19.4 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Supervisory Board may validly deliberate and make decisions only if at least one half of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes of the members present or represented. If a member of the Supervisory Board abstains from voting or does not participate to a vote in respect of a proposed resolution, this abstention or non-participation is taken into account in calculating the majority as a vote against the proposed resolution.

(b) Participation by proxy

A member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing another director as his or her proxy. A member of the Supervisory Board may represent more than one member of the Supervisory Board by proxy, under the condition however that at least two members of the Supervisory Board are present at the meeting. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Supervisory Board.

(c) Casting vote of Supervisory Board Chairman

In the case of a tied vote, the Supervisory Board Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

(d) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in Article 24, where at least one member of the Supervisory Board is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Supervisory Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least one-half of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining members of the Supervisory Board present or represented who are not conflicted. In the event that the quorum requirement set out under item (a) cannot be reached because of the conflict of interests of members of the Supervisory Board in respect of any such matter, the Supervisory Board may submit that matter to the General Meeting and the General Meeting has the power to make a decision on such matter.

19.5 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each member of the Supervisory Board, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

20. Minutes of meetings of the Supervisory Board.

20.1 Signature of Supervisory Board minutes

The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by the Supervisory Board Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be. In addition, any other member of the Supervisory Board present or represented at such meeting may sign the minutes.

20.2 Signature of copies or extracts of Supervisory Board minutes

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Supervisory Board which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Supervisory Board Chairman, or any two members of the Supervisory Board, as the case may be.

21. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board permanently controls the management of the Company by the Management Board without interfering in the management.

The Supervisory Board may require the Management Board to provide information of any kind which it needs to exercise its supervision. The Supervisory Board may undertake or arrange for any investigations necessary for the performance of its duties.

In addition, the Supervisory Board grants the Management Board or any Subsidiaries its consent to carry out the transactions and measures set out in Article 15.

The Supervisory Board shall have the right to examine all the activities of the Company. Its members shall have access, at the Company's registered office, to the Company's books, accounts, correspondence, minutes and in general, to any documents of the Company. At the request of the Supervisory Board, the Management Board shall give any information that is necessary for the Supervisory Board's control of the management. In addition, the Supervisory Board can proceed to or require any verifications in relation to its function.

22. Delegation of powers of the supervisory board. The Supervisory Board may appoint one or more of its members for the performance of one or more specific tasks.

It may also decide to form committees within the Supervisory Board. The composition and the activities of such committees will be determined by the Supervisory Board and they will act under its control. However, the Supervisory Board cannot delegate to any committee the powers which are expressly attributed to the Supervisory Board itself by the Companies Act or the Articles, and such delegation to any committee cannot result in a reduction or limitation of the powers of the Management Board.

If and for so long as the shares of the Company are admitted to trading on a regulated market as defined in the markets in financial instruments law dated 31 July 2007, established or operating in a Member State of the European Union, the Supervisory Board must establish: (i) an audit committee, which is responsible for the consideration and evaluation of all material questions concerning the auditing and accounting policies of the group and its financial controls and systems, together with related recommendations to be made to the Management Board and (ii) a remuneration committee, which is responsible for making recommendations to the Supervisory Board and the Management Board on the terms of appointment and the benefits of the managers of the Company for each financial year of the Company, as well as for making recommendations on bonus payments to be made to all employees based on recommendation from the Management Board.

23. Membership of the management board and the supervisory board. No person can simultaneously be a member of the Management Board and a member of the Supervisory Board.

However, in the event of any vacancy at the Management Board, the Supervisory Board may appoint one of its members to act on the Management Board. During this period, the duties of this person in its capacity as a member of the Supervisory Board will be suspended.

24. Conflict of interests.

24.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a member of the Management Board or a member of the Supervisory Board, as the case may be, has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Management Board or the Supervisory Board, as the case may be, such member of the Management Board or the Supervisory Board shall make known to the Management Board or the Supervisory Board, as the case may be, such opposite interest at that meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The member of the Management Board or the member of the Supervisory Board may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction, and the member's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

In the case of a conflict of interest between a member of the Management Board and the Company in respect of a transaction, the approval of the Supervisory Board is in addition required.

24.2 Exceptions regarding a conflict of interest

Article 24.1 does not apply to resolutions of the Management Board or the Supervisory Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

24.3 Absence of conflict of interest

A member of the Management Board or the Supervisory Board who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 24.

25. Statutory auditor(s) (commissaire(s)) - Independent auditor(s) (Réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé).

25.1 Statutory auditor (commissaire)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for reappointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

25.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law.

The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

26. Accounting year. The accounting year of the Company begins on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

27. Annual accounts.

27.1 Responsibility of the Management Board

The Management Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

27.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s) and the Supervisory Board

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Management Board will submit the annual accounts together with the report of the Management Board (if any) and such other documents as may be required by law to (i) the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s) and (ii) the Supervisory Board, who will present to the annual General Meeting its observations on the report of the Management Board and on the annual accounts.

27.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Management Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

28. Allocation of results.

28.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

28.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be.

28.3 Interim dividends

The Management Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

28.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Management Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Management Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

28.5 Record date

In the event that the General Meeting, or if applicable the Management Board, decides to make a distribution, including a dividend distribution (and in respect of the Management Board an interim dividend distribution), or to issue or otherwise issue or allot shares or other securities, the General Meeting or the Management Board, as the case may be, may fix any date, to the maximum extent permitted by Luxembourg law, as the record date for determining the shareholders entitled to receive any such distribution, including dividend distribution, allotment or issue.

29. Dissolution and liquidation.

29.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

29.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

30. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Sixth resolution

The Meeting resolves to set the number of members of the supervisory board of the Company (the Supervisory Board) at four and to appoint the following persons as members of the Supervisory Board:

- (i) Udo Stark, with professional address at Biedersteiner Strasse 11, 80802 Munich, Germany;
- (ii) Nizar Ghousaini, with professional address at 8743 La Palma Lane, Naples, 34108 Florida, United States of America;
- (iii) Stephan Kessel, with professional address at Salinenstrasse 30, 30952 Ronnenberg, Germany; and
- (iv) Andi Klein, with professional address at Wespark Management Services, Grosse Eschenheimer Strasse 13, 60313, Frankfurt am Main, Germany.

The Meeting resolves that the term of the office of the members of the Supervisory Board shall end after the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 30 September 2017.

The Meeting further resolves that each member of the Supervisory Board shall receive a gross fixed remuneration in the amount of EUR 45,000 (the Amount) for every full financial year of its membership in the Supervisory Board, except that (i) the chairman of the Supervisory Board's remuneration shall amount to 2 times the Amount, and (iii) that the remuneration of the deputy chairman of the Supervisory Board remuneration shall amount to 1.33 times the Amount.

The Meeting further resolves that each member of the Supervisory Board shall receive gross meeting fees of EUR 1,000 per meeting.

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) KPMG Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149133. The term of its mandate shall end after the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for the financial year ending on 30 September 2014.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital reduction and change of corporate form of the Company as per the first and second resolutions above and hereby empowers and authorizes any member of the management board of the Company as well as any of Heiko Dimmerling, Lars Frankfelt and Michiel Matthijs Kramer and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de mai, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Servus HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151589 (la Société): La Société a été constituée le 26 février 2010 suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731 du 8 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg du 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2450 du 12 novembre 2010.

A comparu:

Servus Group HoldCo II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151872 (l'Associé Unique),

ici représenté par Laura Hominal, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.835.500,01 afin de faire passer le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.012.500,01 divisé en 501.250.001 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune à un montant de EUR 177.000 divisé en 17.700.000 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, par voie d'annulation de 483.550.001 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, et l'allocation du montant résultant de la réduction du capital social à une réserve distribuable de la Société nouvellement constituée;

2. modification de la forme sociale de la Société de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en celle de société anonyme et modification de la dénomination sociale de la Société de «Servus HoldCo S.à r.l.» en «Stabilus S.A.»;

3. (a) mise en place d'un capital social autorisé de la Société s'élevant à EUR 315.000 divisé en 31.500.000 actions ayant valeur nominale de EUR 0,01 chacune, et (b) présentation du rapport du conseil de gérance de la Société à ce sujet et sur l'autorisation à donner au directoire de la Société afin d'annuler ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires dans le cadre de l'émission d'actions ou d'autres instruments dans le cadre du capital social autorisé (le Rapport du Conseil);

4. prise d'acte de la démission de Heiko Dimmerling, Lars Frankfelt et Michiel Matthijs Kramer de leurs fonctions de gérants de la Société et décharge;

5. modification et refonte des statuts de la Société (les Statuts) dans leur intégralité afin de refléter entre autres choses, mais sans limitation, les modifications envisagées aux points de l'ordre du jour ci-dessus, ainsi que l'article des Statuts relatif à l'objet social, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, y compris mais sans limitation, toute entité faisant partie du groupe Stabilus, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dette et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou de plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées ou à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.»

6. nomination des membres du conseil de surveillance de la Société et détermination de la durée de leur mandat et de leur rémunération;

7. nomination de KPMG Luxembourg S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société et détermination de la durée de son mandat;

8. modification du registre d'actionnaires de la Société afin de refléter la réduction de capital social et le changement de forme sociale envisagé aux points 1. et 2. ci-dessus, avec attribution du pouvoir de procéder au nom et pour le compte de la Société à une telle modification; et

9. divers.

II. l'ensemble des 501.250.001 (cinq cent et un millions deux cent cinquante mille et une) actions ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) chacune, détenues par l'Associé Unique et représentant la totalité du capital social de la Société, est représenté lors de l'Assemblée; l'Associé Unique renonce à sa convocation écrite, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui lui a été communiqué à l'avance.

L'Assemblée est par conséquent valablement constituée et après prudente considération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.835.500,01 (quatre millions huit cent trente-cinq mille cinq cents euros et un centime d'euros) afin de faire passer le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.012.500,01 (cinq millions douze mille cinq cents euros et un centime d'euros) divisé en 501.250.001 (cinq cent et un millions deux cent cinquante mille et une) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) chacune, à un montant 177.000 (cent soixante-dix-sept mille euros) divisé en 17.700.000 (dix-sept millions sept cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) chacune, par voie d'annulation de 483.550.001 (quatre cent quatre-vingt-trois millions cinq cent cinquante mille et une) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) chacune, et l'allocation d'un montant total de EUR 4.835.500,01 (quatre millions huit cent trente-cinq mille cinq cents euros et un centime d'euros) résultant de la réduction du capital social à une réserve distribuable de la Société que l'Assemblée décide de créer.

L'Assemblée décide de modifier les Statuts afin de refléter la réduction du capital social de la Société qui auront désormais la teneur indiquée dans les statuts modifiés de la Société tels qu'adoptés à la cinquième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme sociale actuelle de la Société et de la transformer d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme, ayant un capital social de 177.000 (cent soixante-dix-sept mille euros) divisé en 17.700.000 (dix-sept millions sept cent mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euros) chacune, l'intégralité de ces actions étant des actions nominatives.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, requiert par les présentes que l'ensemble des 17.700.000 (dix-sept millions sept cent mille) actions nominatives détenues par lui soient converties en actions au porteur et qu'en conséquence, la Société lui délivre dès que possible un certificat global représentant l'ensemble des 17.700.000 (dix-sept millions sept cent mille) actions.

En vertu de l'article 26-1 et de l'article 31-1 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'évaluation de la Société a été soumise à un rapport daté du 5 mai 2014, rédigé par PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400 route d'Esch, B.P. 1443, Luxembourg, et immatriculée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 en tant que cabinet de révision agréé, et la conclusion de ce rapport est la suivante:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets of the company as at 31 March 2014, do not correspond at least to EUR 177,000 (issued share capital further to the Share Capital Reduction) and to the minimum subscribed capital required for a “Société Anonyme” in Luxembourg”

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide en outre de modifier la dénomination sociale de la Société de «Servus HoldCo S.à r.l.» en «Stabilus S.A.» et de modifier consécutivement les Statuts afin de refléter le changement de dénomination sociale, qui auront désormais la teneur indiquée dans les statuts modifiés de la Société tels qu'adoptés à la cinquième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît que le Rapport du Conseil, après avoir été paraphé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide en outre de modifier les Statuts afin (a) de fixer le capital social autorisé de la Société à un montant de EUR 315.000 (trois cent quinze mille euros) divisé en un maximum de 31.500.000 (trente et un millions cinq cent mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 0,01 EUR (un centime d'euros) chacune et (b) de fixer les conditions relatives à l'autorisation du directoire de la Société pour l'émission d'actions et d'Instruments (tels que définis dans les statuts modifiés de la Société tels qu'adoptés à la cinquième résolution ci-dessus), y compris l'autorisation d'annuler ou de limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires dans le cadre de l'émission d'actions ou d'Instruments dans le cadre du capital autorisé, tel que décrit dans les statuts modifiés de la Société tels qu'adoptés à la cinquième résolution ci-dessous.

En conséquence, l'Assemblée décide que les Statuts seront modifiés et auront désormais la teneur décrite à la cinquième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Heiko Dimmerling, Lars Frankfelt et Michiel Matthijs Kramer de leurs mandats de membres du conseil de gérance de la Société, avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de donner décharge à Heiko Dimmerling, Lars Frankfelt et Michiel Matthijs Kramer pour leur responsabilité dans l'exécution de leurs obligations jusqu'à la date du présent acte, dans la mesure permise par la loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts dans leur intégralité comme indiqué ci-dessous dans la cinquième résolution afin, entre autres choses, de refléter les modifications des Statuts approuvées par les résolutions ci-dessus, et de modifier l'article des Statuts relatif à l'objet social.

En conséquence de ces modifications, l'Assemblée décide en outre de renuméroter et de modifier les Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire d'insérer ou de modifier tout titre des Statuts, afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

1. Forme, Dénomination et nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination «Stabilus S.A.» (la Société).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société peut avoir un seul actionnaire (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique.

2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par une résolution du directoire de la société (le Directoire). Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit au sein du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu par l'Article 10

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Directoire a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Durée.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, y compris mais sans limitation, toute entité faisant partie du groupe Stabilus, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dette et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou de plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées ou à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de EUR 177.000 (cent soixante-dix-sept mille euros), représenté par 17.700.000 (dix-sept millions sept cent mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'euro) chacune.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Apport au compte de «capital surplus»

Le Directoire est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émissions de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Directoire et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisées au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon

les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

5.5 Autorisation pour le Directoire d'augmenter le capital

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de EUR 315.000 (trois cent quinze mille euros) représenté par un maximum de 31.500.000 (trente-et-un millions cinq cent mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Directoire est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant à la date de publication au Journal Officiel de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) de l'Assemblée Générale approuvant l'autorisation donnée au Directoire par cet Article 5.5, et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions.

Le Directoire est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Directoire est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dette convertibles, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir attribuer des actions, tels que (liste non exhaustive) des warrants (les Instruments), et (b) à émettre des actions sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Directoire est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et à émettre lesdits instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Directoire peut (i) supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles actions et d'Instruments.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Directoire conformément à l'Article 5, et le Directoire prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Les dispositions de cet Article 6.2 ne sont applicables qu'aux actions nominatives.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats portant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le président du Directoire ou par deux autres membres du Directoire.

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

6.5 Dépôt

Nonobstant ce qui précède dans cet Article 6, lorsque (i) les actions nominatives sont inscrites dans le registre d'actionnaires pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de règlement des opérations sur titres ou de l'opérateur d'un tel système, ou au nom d'une institution financière ou de tout autre dépositaire professionnel de titres ou autre dépositaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires sont ci-après dénommés les Dépositaires), ou autre nom d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, ou (ii) lorsque les actions au porteur sont déposées auprès d'un tel Dépositaire ou sous-dépositaire (conformément aux lois d'ordre public applicables), alors, sous réserve des dispositions légales et des conditions et restrictions applicables en vertu de tout contrat de dépôt ou autre contrat analogue en vigueur, et sur présentation d'une confirmation dudit Dépositaire ou sous-dépositaire (émise selon les formes déterminées par le Directoire) certifiant le nom de la personne auprès du Dépositaire ou sous-dépositaire, la Société permettra à ladite personne d'exercer les droits attachés auxdites actions, en ce compris l'admission de la personne et son droit à voter aux Assemblées Générales, et considérera ladite personne comme un actionnaire à cette fin.

Nonobstant ce qui précède dans cet Article 6, la Société procédera à tout paiement (en ce compris tous paiements de dividendes et autres distributions) relatifs aux actions inscrites au nom d'un Dépositaire ou d'un sous-dépositaire, ou déposées auprès de l'un d'eux, le cas échéant, effectué aussi bien en espèces, qu'en actions ou au moyen d'autres avoirs, et ce uniquement au bénéfice dudit Dépositaire ou sous-dépositaire ou de toute autre manière conformément à ses instructions, et un tel paiement libérera la Société de toute obligation relative au paiement concerné.

6.6 Exigences de déclaration

Si et aussi longtemps que tout ou partie des actions de la Société sont admises à la négociation sur un marché réglementé tel que défini dans la loi sur les instruments financiers du 31 Juillet 2007, établi ou opérant dans un État membre de l'Espace Economique Européen, toute personne physique ou personne morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, qui viendrait à acquérir ou à céder des actions de la Société, ou d'autres titres de la société visée par la loi applicable, doit se conformer aux exigences de déclaration applicables dans les délais fixés par la loi applicable.

7. Cession d'actions.

7.1 Cession d'actions nominatives

La cession d'actions nominatives peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

7.2 Cession d'actions au porteur

La cession d'actions au porteur se fait conformément à la loi luxembourgeoise.

7.3 Détenteurs indirects

Les Articles 7.2 et 7.3 sont sans préjudice des transferts par les Détenteurs Indirects, dans les cas prévus par l'Article 6.5 des Statuts, conformément aux règles et aux procédures applicables en matière de transfert.

8. Pouvoirs de l'assemblée générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

Conformément à l'article 9.1 de la loi du 19 mai 2006 sur les offres publiques d'acquisition (la Loi OPA), la Société opte pour l'application des articles 9.2 et 9.3 dans le cadre des articles 10.2 et 10.3 de la Loi OPA (obligations du conseil d'administration de la société cible) résultant dans le fait qu'aucune autorisation de l'Assemblée Générale, comme mentionné dans les articles 10.2 et 10.3 de la loi OPA, n'est nécessaire.

9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de février de chaque année à 10 heures heure de Luxembourg. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Directoire ou le conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance), le cas échéant, constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieu et date spécifiés dans les convocations.

10. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations de vote.

10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Directoire ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour.

10.2 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée conformément à la loi applicable. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

10.3 Loi sur les Droits des Actionnaires

Si et aussi longtemps que les actions de la Société sont admises à la négociation sur un marché réglementé tel que défini dans la loi sur les instruments financiers en date du 31 juillet 2007, établi ou opérant dans un État membre de l'Union européenne, la Société est soumise aux dispositions de la loi sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées en date du 24 mai 2011 (la Loi sur les Droits des Actionnaires).

Les dispositions du présent article 10.3 sont applicables si et aussi longtemps que la Société est assujettie à la Loi sur les Droits des Actionnaires.

(a) Convocation

Les convocations pour chaque Assemblée Générale (les Convocations) doivent être publiées au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale au:

(i) Journal Officiel de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) et dans un journal luxembourgeois; et

(ii) dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace Economique Européen, et qui sont accessibles rapidement et sur de manière non discriminatoire (la Publication dans l'EEE).

Dans le cas où le Quorum de Présence est nécessaire pour tenir une Assemblée Générale, si le Quorum de Présence n'est pas atteint à la date de la première Assemblée Générale des actionnaires, une autre Assemblée Générale peut être convoquée par la publication de la Convocation dans le Journal Officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations), un journal luxembourgeois et la publication de l'EEE dix-sept (17) jours avant la date de l'assemblée de reprise, à condition que (i) la première Assemblée Générale ait été correctement convoquée conformément aux dispositions ci-dessus, et (ii) qu'aucun nouveau point n'ait été ajouté à l'ordre du jour.

La Convocation doit indiquer précisément la date et le lieu de l'Assemblée Générale et son ordre du jour proposé, et contenir toute autre information requise par la Loi sur les Droits des Actionnaires.

La Convocation doit être communiquée à la date de publication de la Convocation aux actionnaires nominatifs, aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et au(x) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) (les Destinataires). Cette communication doit être faite par lettre postale aux Destinataires, à moins que les Destinataires (ou l'un d'entre eux) ait expressément et par écrit accepté de recevoir communication par d'autres moyens, auquel cas ces Destinataires pourront recevoir les Convocations par ces autres moyens de communication.

Si toutes les actions sont nominatives et représentent l'intégralité du capital social, la Convocation ne peut être envoyée que par lettre recommandée aux Destinataires, à moins que les Destinataires (ou l'un d'entre eux) aient expressément et par écrit accepté de recevoir communication par d'autres moyens, auquel cas ces Destinataires pourront recevoir la Convocation par ces autres moyens de communication.

(b) Droits des actionnaires

Des actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social de la Société peuvent (i) demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée des actionnaires et (ii) déposer des

projets de résolution concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour d'une assemblée des actionnaires. Ces demandes doivent:

a) être formulées par écrit et adressées à la Société par voie postale ou par voie électronique à l'adresse indiquée dans la Convocation et être accompagnées d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée des actionnaires;

b) indiquer l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société peut transmettre l'accusé de réception de ces demandes; et

c) parvenir à la Société au plus tard le vingt-deuxième (22^{ème}) jour qui précède la date de l'Assemblée Générale.

La Société accuse réception des demandes visées ci-dessus dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de cette réception. La Société publie un ordre du jour révisé reprenant les nouveaux éléments au plus tard le quinzième (15^{ème}) jour qui précède la date de l'Assemblée Générale en question.

(c) Droit de poser des questions

Chaque actionnaire a le droit de poser des questions liées aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. La Société doit répondre aux questions qui lui sont posées par les actionnaires sous réserve des mesures qu'elle peut prendre pour assurer l'identification des actionnaires, le bon ordre des Assemblées Générales et de leur préparation et la protection de la confidentialité et des intérêts commerciaux de la Société. La Société peut fournir une seule réponse globale à plusieurs questions ayant le même contenu.

Lorsque les informations concernées sont disponibles sur le site internet de la Société sous un format de questions et réponses, la Société sera réputée avoir répondu aux questions posées par référence à ce site.

Dès que la Convocation est publiée, les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit concernant les points inscrits à l'ordre du jour. Les actionnaires qui souhaitent exercer ce droit doivent soumettre leurs questions par écrit, y compris par courrier électronique à l'adresse indiquée dans la Convocation, à la Société de sorte qu'elles soient reçues au moins six (6) jours avant l'Assemblée Générale concernée, avec un certificat prouvant qu'ils sont actionnaires à la Date d'Enregistrement (telle que définie ci-dessous).

(d) Droit d'assister à une Assemblée Générale

Les droits d'un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer le vote attaché à chacune de ses actions ne sont soumis à aucune exigence selon laquelle ses actions devraient être déposées, ou transférées, ou enregistrées au nom d'une autre personne physique ou morale avant l'Assemblée Générale.

Les droits d'un actionnaire de vendre ou de transférer de quelque manière que ce soit ses actions durant la période allant de la Date d'Enregistrement (telle que définie ci-dessous) à celle de l'Assemblée Générale à laquelle elle s'applique ne sont soumis à aucune limitation à laquelle ils ne sont pas soumis le reste du temps.

Les droits d'un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer les droits de vote attachés à ses actions sont déterminés en fonction du nombre d'actions détenues par cet actionnaire le quatorzième (14^{ème}) jour qui précède l'Assemblée Générale à minuit (00:00) (la Date d'Enregistrement). Chaque actionnaire indique, au plus tard à la Date d'Enregistrement, à la Société sa volonté de participer à l'Assemblée Générale. La Société fixe les modalités de cette déclaration. Pour chaque actionnaire qui a signalé sa volonté de participer à l'Assemblée Générale, la Société enregistre ses nom ou dénomination sociale et adresse ou siège social, le nombre d'actions qu'il détenait à la Date d'Enregistrement et une description des documents qui établissent la détention des actions à cette date.

La preuve de la qualité d'actionnaire ne peut être soumise à d'autres exigences que celles qui sont nécessaires à l'identification des actionnaires, et uniquement dans la mesure où celles-ci sont proportionnées à la réalisation de cet objectif.

Le Directoire peut adopter tous autres règlements et règles relatifs à la participation aux Assemblées Générales et à la disponibilité de cartes d'accès et de formulaires de procuration afin de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de vote.

(e) Assemblée Générale tenue par moyens électroniques

Si cela est prévu dans la Convocation concernée, les actionnaires peuvent participer à une Assemblée Générale par voie électronique qui assure, notamment une ou toutes les formes de participation suivante: (a) une transmission de l'Assemblée Générale en temps réel; (b) une communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'Assemblée Générale à partir d'un lieu éloigné; et (c) un mécanisme permettant de voter, que ce soit avant ou pendant l'Assemblée Générale, sans qu'il soit nécessaire de désigner un mandataire devant être physiquement présent lors de l'assemblée. Tout actionnaire qui participe de cette manière à l'Assemblée Générale est réputé présent à l'endroit où se tient l'Assemblée Générale pour le respect des conditions de présence et de majorité. L'utilisation de moyens électroniques visant à permettre aux actionnaires de participer à l'Assemblée Générale ne peut être soumise qu'aux exigences qui sont nécessaires à l'identification des actionnaires et à la sécurité de la communication électronique, et uniquement dans la mesure où elles sont proportionnées à la réalisation de ces objectifs.

10.4 Renonciation aux formalités de convocation

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale établi par le Directoire ou les

commissaires aux comptes, selon le cas, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable. De plus, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de fixer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans avoir été préalablement convoquée par le Directoire ou les commissaires aux comptes, selon le cas.

10.5 Droits de vote attachés aux actions

Chaque action donne à son porteur un droit de vote.

10.6 Participation par procuration

Un actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Droits des Actionnaires applicables (si cette loi est applicable). Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Si et aussi longtemps que la Loi sur les Droits des Actionnaires est applicable, les procurations doivent être notifiées par écrit à la Société par le biais du formulaire fourni par la Société ou toute autre forme jugée acceptable par la Société, de sorte qu'elles soient reçues au moins six jours avant l'Assemblée Générale, dûment complétées et signées, avec ou, le cas échéant, suivies par la preuve de la qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement.

10.7 Vote par correspondance

Si cela est prévu dans la Convocation concernée, les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote), à condition que les formulaires portent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la Convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Les bulletins de vote dans lesquels il n'est pas indiqué dans quel sens les votes sont émis ou si le vote est retenu sont considérés comme nuls. Les copies des bulletins de vote transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves de tels bulletins de vote à l'Assemblée Générale.

Pour pouvoir être pris en compte, les bulletins originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant l'Assemblée Générale concernée ou, si et aussi longtemps que la Loi sur les Droits des Actionnaires est applicable à la Société, devront être reçus au moins six jours avant l'Assemblée Générale, accompagnés ou, le cas échéant suivis de la preuve du statut d'actionnaire à la Date d'Enregistrement.

10.8 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Si cela est prévu dans la Convocation concernée, un actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

10.9 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

10.10 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Directoire ou par deux membres du Directoire conjointement.

11. Directoire.

11.1 Administration

La Société est administrée par le Directoire sous la surveillance du Conseil de Surveillance.

11.2 Nombre minimal de membres du Directoire et durée du mandat

Le Directoire doit être composé d'au moins deux membres.

Les membres du Directoire sont élus pour une période de (i) quatre ans pour le membre du Directoire nommé par le Conseil de Surveillance comme Directeur Général, (ii) trois ans pour le membre du Directoire nommé par le Conseil de Surveillance comme Directeur Financier et (iii) un an pour tout autre membre du Directoire. Les membres du Directoire sont rééligibles.

11.3 Représentant permanent

Si une personne morale est nommée comme membre du Directoire (le Directeur Personne Morale), le Directeur Personne Morale doit désigner une personne physique comme représentant permanent qui représentera le Directeur Personne Morale en qualité de membre du Directoire, conformément à l'article 61 bis -4 de la Loi de 1915.

11.4 Nomination, révocation et co-optation

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance détermine également le nombre de membres du Directoire, leur rémunération (y compris toute rémunération variable sous toute forme) et les conditions de leur mandat (y compris sans limitation tout délai de préavis préalable concernant leur démission). Un membre du Directoire peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance.

En cas d'une ou plusieurs vacances d'un poste de membre du Directoire, pour cause de décès, de retraite, de démission ou toute autre cause, les membres restants peuvent nommer, pour pourvoir au remplacement du ou des postes devenu (s) vacant(s), un ou plusieurs membres du Directoire, le cas échéant, jusqu'à la prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

12. Réunion du directoire.

12.1 Président

Le Directoire nomme un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire. Le Président présidera toutes les réunions du Directoire. En son absence, les autres membres du Directoire nommeront un autre membre du Directoire comme président pro tempore qui présidera la réunion en question.

12.2 Procédure de convocation d'une réunion du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que les affaires et l'intérêt de la Société l'exigent.

Le Directoire se réunit sur convocation du Président ou de deux autres membres du Directoire au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite à toute réunion du Directoire est envoyée à tous les membres du Directoire au moins 72 (soixante-douze) heures avant le jour et l'heure fixés pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation à la réunion du Directoire. Les convocations peuvent être envoyées par télécopie ou par courriel aux membres du Directoire.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. De plus, si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés durant la réunion et acceptent à l'unanimité de fixer l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut se tenir sans avoir été préalablement convoquée selon les formalités indiquées ci-dessus.

Un membre du Directoire peut renoncer à la convocation écrite en donnant son consentement par écrit. Les copies des consentements par écrit qui sont transmises par télécopie ou courriel peuvent être acceptées comme preuve de tels consentements par écrit à la réunion du Directoire. Des convocations spécifiques ne sont pas requises pour les réunions qui se tiennent au lieu et date déterminés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Directoire, à condition que tous les membres du Directoire qui n'étaient pas présents ou représentés à une telle réunion soient informés raisonnablement en avance de la planification d'une telle réunion.

12.3 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou moyens de communication similaires

Tout membre du Directoire peut participer à une réunion du Directoire par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Directoire participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Directoire est retransmise en direct, et (iv) les membres du Directoire peuvent valablement délibérer, et la participation à une réunion du Directoire par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne à cette réunion. Une réunion du Directoire tenue par ces moyens de communication est censée être tenue à Luxembourg.

12.4 Procédure

(a) Exigences de quorum et de majorité

Le Directoire ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Directoire. Si un membre du Directoire s'abstient de voter ou ne participe pas au vote concernant une résolution proposée, cette abstention ou non-participation est prise en compte pour le calcul de la majorité comme un vote contre la résolution proposée.

(b) Participation par procuration

Un membre du Directoire peut participer à toute réunion du Directoire en nommant par écrit un autre membre comme son mandataire. Un membre du Directoire peut représenter plus d'un membre du Directoire par procuration, à condition cependant qu'au moins deux membres du Directoire soient physiquement présents à la réunion. Les copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve de telles procurations écrites à la réunion du Directoire.

(c) Voix prépondérante du Président

En cas de parité des votes, la voix du Président ou du président pro tempore, le cas échéant, n'est pas prépondérante.

(d) Conflit d'intérêts

Dans le cas d'un conflit d'intérêts tel que décrit à l'Article 24, où au moins un membre du Directoire est en conflit par rapport à une certaine question, (a) le Directoire ne peut valablement délibérer et prendre des décisions à ce sujet que si au moins la moitié de ses membres qui ne sont pas en conflit sont présents ou représentés et (b) les décisions sont prises à la majorité des autres membres du Directoire présents ou représentés qui ne sont pas en conflit. Dans le cas où le quorum énoncé au point (a) ne peut pas être atteint en raison du conflit d'intérêts des membres du Directoire à l'égard d'une telle question, le Directoire peut soumettre cette question à l'Assemblée Générale et l'Assemblée Générale a le pouvoir de prendre une décision sur cette question.

12.5 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Directoire peut également être adoptée par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque membre du Directoire, manuellement ou par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

13. Procès-verbaux des réunions du directoire.

13.1 Signature des procès-verbaux du Directoire

Les procès-verbaux des réunions du Directoire sont signés par le Président ou le président pro tempore, le cas échéant. De plus, tout autre membre du Directoire présent ou représenté à une telle réunion peut signer les procès-verbaux.

13.2 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux du Directoire

Les copies ou extraits des procès-verbaux ou résolutions écrites du Directoire, le cas échéant, destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou par deux autres membres du Directoire, le cas échéant.

14. Pouvoirs du directoire. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en lien avec l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Directoire.

Au moins tous les trois mois, le Directoire fait un rapport écrit au Conseil de Surveillance, dans lequel il décrit la marche des affaires de la Société et leur évolution prévisible. En outre, le Directoire communique au Conseil de Surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la Société.

15. Matières soumises a consentement préalable. Le Directoire doit exiger le consentement du Conseil de Surveillance pour les opérations et les mesures suivantes. Ce consentement devra généralement être obtenu par le Directoire du Conseil de Surveillance par écrit, avant l'exécution de la transaction ou de la mesure en cause. Toutefois, dans des cas exceptionnels où le Directoire est obligé d'agir immédiatement afin d'éviter un préjudice important pour la Société, le Directoire peut exécuter ces opérations et mesures sans le consentement écrit préalable du Conseil de Surveillance, mais il doit obtenir le consentement écrit de le Conseil de Surveillance dès que possible après l'exécution de cette opération ou de cette mesure. Le Conseil de Surveillance peut également libérer le Directoire à l'avance de l'obligation d'obtenir son consentement écrit préalable pour certaines transactions ou mesures commerciales individuelles ou générales.

Le Directoire fera en sorte qu'à l'égard des Filiales de la Société, le consentement du Conseil de Surveillance soit requis et obtenu par le Directoire et la direction de sa Filiale concernée pour toutes les transactions et les mesures énumérées dans le présent Article 15.

Les opérations et les mesures soumises à l'accord préalable du Conseil de Surveillance sont les suivantes:

(a) l'acquisition et la cession de participations dans d'autres sociétés ou tout regroupement ou la fusion avec une autre société, ainsi que l'acquisition et la cession de sociétés ou des entreprises ou des parties de celles-ci, qui a ou devrait avoir un effet significatif sur les activités du Groupe;

(b) l'entrée dans un joint-venture, partenariat, consortium ou autre arrangement similaire qui a ou devrait avoir un effet significatif sur l'activité du Groupe;

(c) l'entrée, le rachat ou la variation matérielle de tout contrat exceptionnel ou onéreux qui a ou devrait avoir un effet significatif sur l'activité du Groupe;

(d) l'octroi de toute garantie ou indemnité qui a ou devrait avoir un effet significatif sur l'activité du Groupe;

(e) l'entrée ou la modification d'un contrat de crédit ou d'une autre opération de financement qui a ou devrait avoir un effet significatif sur l'activité du Groupe;

(f) le traitement de la propriété intellectuelle (y compris par l'acquisition ou la cession, pure et simple ou par voie de licence ou de toute autre manière) d'une manière autre que dans le cours normal des affaires qui a ou devrait avoir un effet significatif sur l'activité du le Groupe; et

(g) les transactions immobilières qui ont un impact significatif sur le Groupe.

Pour les besoins de cet Article 15,

Groupe signifie la Société et ses Filiales; et

Filiale a le signification décrite dans l'article 309 (2) de la Loi de 1915, tel qu'appliqué conjointement avec l'article 310 de la Loi de 1915.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil de Surveillance peut inclure dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance une liste d'opérations et de mesures du Directoire (et des Filiales des Sociétés comme indiqué au paragraphe 2 ci-dessus) qui nécessitent l'accord préalable du Conseil de Surveillance, et le Directoire est informé en conséquence de ces restrictions. Les restrictions énoncées dans ce règlement intérieur ne sont pas opposables aux tiers.

16. Délégation de pouvoirs du directoire.

16.1 Gestion journalière

Le Directoire peut nommer une ou plusieurs personnes (délégués à la gestion journalière), membres du Directoire du non, à l'exclusion de tout membre du Conseil de Surveillance, qui ont les pleins pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société dans toutes les matières concernant la gestion et les affaires journalières de la Société.

16.2 Représentant permanent de la Société

Le Directoire peut nommer une personne, actionnaire ou non, et membre du Directoire ou non, à l'exclusion de tout membre du Conseil de Surveillance, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

16.3 Délégation à l'effet d'accomplir des missions spécifiques et comités

Le Directoire est également autorisé à nommer une personne, membre du Directoire ou non, à l'exclusion de tout membre du Conseil de Surveillance, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Le Directoire peut également nommer des comités ou sous-comités afin de faire face à des tâches spécifiques, pour conseiller le Directoire ou de faire des recommandations au Directoire et/ou, le cas échéant, à l'Assemblée Générale, dont les membres peuvent être choisis parmi les membres du Directoire ou non, à l'exclusion de tout membre du Conseil de Surveillance.

17. Signatures autorisées.

17.1 Pouvoirs de signature des directeurs

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du Directoire.

17.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion quotidienne

Pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne, la Société est engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 16.1.

17.3 Attribution de mandats spécifiques

La Société est engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la seule signature de la personne à qui un mandat spécifique est octroyé par la Société, mais uniquement dans les limites d'un tel mandat.

18. Surveillance.

18.1 Conseil de surveillance

La gestion de la Société par le Directoire est surveillée par le Conseil de Surveillance.

18.2 Nombre minimum de membres du Conseil de Surveillance et durée de leur mandat

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus pour une durée n'excédant pas 6 (six) ans et sont rééligibles.

18.3 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil de Surveillance (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil de Surveillance conformément aux articles 60 bis-14 et 51 bis de la Loi de 1915.

18.4 Nomination, révocation et co-optation

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de membres du Conseil de Surveillance, leur rémunération et les conditions de leur mandat (y compris, sans limitation, tout délai de préavis concernant leur démission). Un membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut allouer une somme totale à la rémunération des membres du Conseil de Surveillance. Dans ce cas, le Conseil de Surveillance partage la somme totale entre ses membres.

En cas d'une ou plusieurs vacances d'un poste d'un membre du Conseil de Surveillance pour cause de décès, démission ou autre, les autres membres du Conseil de Surveillance peuvent nommer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance, le cas échéant, pour combler ces vacances jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

19. Réunions du conseil de surveillance.

19.1 Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance nomme un président (le Président du Conseil de Surveillance) parmi ses membres et peut choisir un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des

réunions du Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un autre membre du Conseil de Surveillance en qualité de président pro tempore qui présidera la réunion en question.

19.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation du Président du Conseil de Surveillance ou de deux autres membres du Conseil de Surveillance au lieu indiqué dans la convocation. Le Président du Conseil de Surveillance doit convoquer une réunion du Conseil de Surveillance aussi rapidement que possible à compter de la réception d'une demande écrite du Directoire avec indication de l'ordre du jour.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que les affaires et l'intérêt de la Société l'exigent. En outre, les réunions du Conseil de Surveillance doivent se tenir au moins quatre fois par exercice social.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Surveillance doit être envoyée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 72 (soixante-douze) heures avant le jour et l'heure fixés pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés brièvement dans la convocation à la réunion du Conseil de Surveillance. Les convocations peuvent être envoyées par télécopie ou par courriel aux membres du Conseil de Surveillance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et acceptent à l'unanimité de fixer l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans avoir été convoquée selon les formalités décrites ci-dessus.

Un membre du Conseil de Surveillance peut renoncer à la convocation écrite en donnant son consentement par écrit. Les copies des consentements par écrit transmises par télécopie ou courriel peuvent être acceptées comme preuve de tels consentements par écrit à la réunion du Conseil de Surveillance. Des convocations spécifiques ne sont pas nécessaires pour les réunions qui se tiennent au lieu et date déterminées dans un agenda adopté par une résolution du Conseil de Surveillance, à condition que tous les membres du Conseil de Surveillance qui ne sont pas présents ou représentés à une telle réunion soient informés raisonnablement en avance d'une réunion ainsi planifiée.

19.3 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou moyens de communication similaires

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil de Surveillance est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à cette réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par ces moyens de communication est censée être tenue à Luxembourg.

19.4 Procédure

(a) Exigences de quorum et de majorité

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés. Si un membre du Conseil de Surveillance s'abstient de voter ou ne participe pas au vote concernant une résolution proposée, cette abstention ou non-participation est prise en compte dans le calcul de la majorité comme un vote contre la résolution proposée.

(b) Participation par procuration

Un membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plus d'un membre du Conseil de Surveillance par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux membres du Conseil de Surveillance soient physiquement présents à la réunion. Les copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve de telles procurations écrites à la réunion du Conseil de Surveillance.

(c) Voix prépondérante du Président du Conseil de Surveillance

En cas de parité des votes, la voix du Président du Conseil de Surveillance est prépondérante.

(d) Conflit d'intérêts

Dans le cas d'un conflit d'intérêts tel que décrit à l'Article 24, où au moins un membre du Conseil de Surveillance est en conflit par rapport à une certaine question, (a) le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions à ce sujet que si au moins de la moitié de ses membres qui ne sont pas en conflit sont présents ou représentés et (b) les décisions sont prises à la majorité des autres membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés qui ne sont pas en conflit. Dans le cas où le quorum énoncé au point (a) ne peut pas être atteint en raison du conflit d'intérêts des membres du Conseil de Surveillance à l'égard d'une telle question, le Conseil de Surveillance peut soumettre cette question à l'Assemblée Générale et l'Assemblée Générale a le pouvoir de prendre une décision sur cette question.

19.5 Résolutions écrites

Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil de Surveillance peut également être adoptée par écrit. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil de Surveillance. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

20. Procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance.

20.1 Signature des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le Président du Conseil de Surveillance ou par le président pro tempore, le cas échéant. En outre, tout autre membre du Conseil de Surveillance présent ou représenté à une telle réunion peut signer les procès-verbaux.

20.2 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux du Conseil de Surveillance

Les copies ou extraits des procès-verbaux ou résolutions écrites du Conseil de Surveillance destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil de Surveillance ou par deux membres du Conseil de Surveillance, le cas échéant.

21. Pouvoirs du conseil de surveillance. Le Conseil de Surveillance assure en permanence le contrôle de la gestion de la Société effectuée par le Directoire, sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.

Le Conseil de Surveillance peut exiger que le Directoire lui fournisse des informations de toute nature dont il a besoin pour exercer son contrôle. Le Conseil de Surveillance peut procéder ou faire procéder à toutes les vérifications nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

En outre, le Conseil de Surveillance donne au Directoire ou toutes Filiales son consentement pour mener à bien les opérations et les mesures décrites à l'Article 15.

Le Conseil de Surveillance a un droit illimité de regard sur les activités de la Société. Ses membres peuvent prendre connaissance, au siège social de la Société, des livres, comptes, correspondances, résolutions et en général de tous les documents de la Société. A la demande du Conseil de Surveillance, le Directoire doit communiquer toutes les informations nécessaires au contrôle de la gestion par le Conseil de Surveillance. En outre, le Conseil de Surveillance peut procéder ou faire procéder à toute vérification nécessaire à l'accomplissement de sa fonction.

22. Délégation de pouvoirs du conseil de surveillance. Le Conseil de Surveillance peut nommer un ou plusieurs de ses membres pour l'exécution d'une ou de plusieurs tâches spécifiques.

Il peut également décider de créer des comités au sein du Conseil de Surveillance. La composition et les activités de tels comités sont déterminés par le Conseil de Surveillance et ils agissent sous son contrôle. Cependant, en aucun cas le Conseil de Surveillance ne peut déléguer à aucun comité les pouvoirs qui sont expressément attribués au Conseil de Surveillance lui-même par la Loi de 1915 ou par les Statuts, et une telle délégation à un comité ne peut avoir pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

Si et aussi longtemps que les actions de la Société sont admises à la négociation sur un marché réglementé tel que défini la loi sur les instruments financiers en date du 31 Juillet 2007, établi ou opérant dans un État membre de l'Union européenne, le Conseil de Surveillance doit établir: (i) un comité d'audit, qui est responsable de l'examen et de l'évaluation de toutes les questions importantes se rapportant aux politiques de comptes et d'audit du groupe et aux systèmes de contrôle financier, ainsi que des recommandations y afférentes à apporter au Directoire et (ii) un comité de rémunération, qui est responsable des recommandations faites au Conseil de Surveillance et au Directoire sur les conditions d'emploi et les avantages des dirigeants de la Société pour chaque exercice social de la Société, ainsi que de formuler des recommandations sur les paiements de bonus devant être effectués au profit de tous les employés sur la base d'une recommandation du Directoire.

23. Appartenance au directoire et au conseil de surveillance. Aucune personne ne peut être simultanément membre du Directoire et membre du Conseil de Surveillance.

Cependant, dans le cas d'une vacance au sein du Directoire, le Conseil de Surveillance peut nommer un de ses membres pour intervenir au sein du Directoire. Pendant cette période, les obligations de cette personne en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance sont suspendues.

24. Conflits d'intérêts.

24.1 Procédure applicable à un conflit d'intérêts

Dans le cas où un membre du Directoire ou un membre du Conseil de Surveillance, le cas échéant, a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société dans une transaction de la Société qui est soumise à l'approbation du Directoire ou du Conseil de Surveillance, le cas échéant, ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance doit porter à la connaissance du Directoire ou du Conseil de Surveillance, le cas échéant, cet intérêt opposé à cette réunion et fera un résumé de sa déclaration à inclure dans le procès-verbal de la réunion. Le membre du Directoire ou le membre du Conseil de Surveillance ne peut pas prendre part aux délibérations relatives à cette transaction et ne peut pas voter sur les résolutions relatives à la transaction. La transaction, et l'intérêt du membre conflicté, seront présentés à la prochaine Assemblée Générale.

En cas de conflit d'intérêts entre un membre du Directoire et la Société lors d'une transaction, l'approbation du Conseil de Surveillance est en outre requise.

24.2 Exceptions concernant un conflit d'intérêts

L'Article 24.1 ne s'applique pas aux résolutions du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant des opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la société conclues à des conditions normales.

24.3 Absence de conflit d'intérêts

Tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance, qui est membre du Directoire, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cet autre société ou entité, être considéré comme ayant un intérêt opposé à celui de la Société pour l'application de cet Article 24.

25. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises agréée.

25.1 Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux compte(s). Le(s) commissaire(s) aux comptes est (sont) nommé(s) pour une période n'excédant pas 6 (six) ans et est (sont) rééligible(s).

Le(s) commissaire(s) aux comptes est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans cause.

25.2 Réviseur d'entreprises agréé

Cependant, aucun commissaire aux comptes ne doit être nommé si, au lieu de nommer des commissaires aux comptes, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale pour effectuer le contrôle légal des comptes annuels conformément à la loi luxembourgeoise applicable.

Le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé(s) sont nommés par l'Assemblée Générale conformément aux termes d'un contrat de prestation de service qui doit être conclu au fil du temps par la Société et le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ne peut (peuvent) être révoqué(s) par l'Assemblée Générale que pour une juste cause.

26. Exercice social. L'exercice social de la Société comme le premier jour d'Octobre de chaque année et se termine le dernier jour de Septembre de l'année suivante.

27. Comptes annuels.

27.1 Responsabilité du Directoire

Le Directoire dresse les comptes annuels de la Société qui devront être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

27.2 Soumission des comptes annuel au(x) commissaire(s) aux comptes et au Conseil de Surveillance

Au moins 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Directoire doit soumettre les comptes annuels accompagnés du rapport du Directoire (s'il y en a un) et de tout autre document qui pourrait être requis par la loi (i) au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société (s'il y en a) qui rédige(nt) sur cette base son (leur) rapport de révision et (i) au Conseil de Surveillance qui présentera à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels.

27.3 Disponibilité des documents au siège social

Au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels, le(s) rapport(s) du Directoire (s'il y en a un) et du (des) commissaire(s) aux comptes ou du (des) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), le cas échéant, et tout autre document qui pourrait être requis par la loi, doivent être déposés au siège social de la Société, où ils seront à la disposition des actionnaires durant les heures d'ouverture habituelles.

28. Affectation des bénéfices.

28.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

28.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des bénéfices annuels et de la déclaration et du paiement de dividendes, le cas échéant.

28.3 Dividendes intérimaires

Le Directoire peut décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les profits et réserves disponibles à la distribution, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites posées par la Loi de 1915.

28.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou toute autre devise choisie par le Directoire et ils peuvent être payés aux lieu et date déterminés par le Directoire dans les limites d'une décision prise par l'Assemblée Générale (s'il y en a une).

28.5 Date d'enregistrement

Dans le cas où l'Assemblée Générale, ou le cas échéant le Directoire, décide de procéder à une distribution, y compris une distribution de dividendes (et en ce qui concerne le Directoire une distribution de dividendes intérimaires), ou d'émettre ou attribuer des actions ou d'autres valeurs mobilières, l'Assemblée Générale ou le Directoire, le cas échéant, peut fixer une date, dans la mesure maximale permise par la loi luxembourgeoise, comme la date de référence pour déterminer les actionnaires habilités à bénéficier d'une telle distribution, y compris une distribution de dividendes, attribution ou émission.

29. Dissolution et liquidation.

29.1 Principes applicables à la dissolution et à la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit par l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateur(s) (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation.

L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

29.2 Distribution du boni de liquidation

Suite à la liquidation de la Société, les actifs excédents de la Société disponibles pour distribution entre les actionnaires doivent être distribués aux actionnaires, à titre d'avances ou de remboursement (ou de provisions, le cas échéant) des dettes de la Société.

30. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par ces Statuts seront tranchées en application du droit luxembourgeois.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des membres du conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance) à quatre et nomme les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance:

- (i) Udo Stark, résidant professionnellement au Biedersteiner Strasse 11, 80802 Munich, Allemagne;
- (ii) Nizar Ghoussaini, résidant professionnellement au 8743 La Palma Lane, Naples, 34108 Floride, Etats-Unis;
- (iii) Stephan Kessel, résidant professionnellement au Salinenstrasse 30, 30952 Ronnenberg, Allemagne; et
- (iv) Andi Klein, résidant professionnellement au Wespark Management Services, Grosse Eschenheimer Strasse 13, 60313, Frankfurt am Main, Allemagne.

L'Assemblée décide que le mandat des membres du Conseil de Surveillance prendra fin suite à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels pour l'exercice social prenant fin au 30 septembre 2017.

L'Assemblée décide en outre que chaque membre du Conseil de Surveillance recevra une rémunération brute d'un montant de EUR 45.000 (le Montant) pour chaque exercice social complet, au titre de sa participation au Conseil de Surveillance, à l'exception (i) de la rémunération du président du Conseil de Surveillance qui élèvera à 2 fois le Montant et (ii) de la rémunération du vice-président du Conseil de Surveillance qui s'élèvera à 1,33 fois le Montant.

L'Assemblée décide en outre que chaque membre du Conseil de Surveillance recevra un montant brut de EUR 1.000 par réunion.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises agréé KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133. Son mandat prendra fin suite à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels pour l'exercice social prenant fin au 30 septembre 2014.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires afin de refléter la réduction de capital social et le changement de forme sociale de la Société envisagés aux première et deuxième résolutions ci-dessus et autorise par les présentes tout membre du directoire de la Société ainsi que Heiko Dimmerling, Lars Frankfelt et Michiel Matthijs Kramer et tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun agissant individuellement à procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus au registre d'actionnaires et à procéder à toute formalité y étant reliée (y compris, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès de l'autorité luxembourgeoise compétente).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société consécutivement au présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

L'original du présent acte, après avoir été lu au mandataire de l'Associé Unique, a été signé par ce dernier ainsi que par le notaire.

Signé: Hominal, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mai 2014. Relation: EAC/2014/6194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014064507/1831.

(140074489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Gurman SCI, Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4430 Belvaux, 2, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 5.332.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Davor CACIC, salarié, né à HRV - Garesnica (Croatie) le 9 septembre 1965, demeurant à L-4430 Belvaux, 2, rue Grande Duchesse Charlotte;

2) Madame Jasmina BACIC, salarié, née à Golinci (Croatie) le 21 avril 1973, demeurant à L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch;

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion d'immeubles pour compte propre, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Gurman SCI, Société Civile Immobilière».

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Belvaux. Il pourra être transféré en tout autre en droit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille euros (2.000,- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants.

Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit

d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2014

Souscription et libération

Elles ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Davor CACIC, salarié, né à HRV - Garesnica (Croatie) le 9 septembre 1965, demeurant à L-4430 Belvaux, 2, rue Grande Duchesse Charlotte;	50
2. Madame Jasmina BACIC, salarié, née à Golinci (Croatie) le 21 avril 1973, demeurant à L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch;	50
Total: cent parts d'intérêts.	100

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces de telle sorte que la somme de deux mille euros (2.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent euros (1.300.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Davor CACIC, salarié, né à HRV - Garesnica (Croatie) le 9 septembre 1965, demeurant à L-4430 Belvaux, 2, rue Grande Duchesse Charlotte

Madame Jasmina BACIC, salariée, née à Golinci (Croatie) le 21 avril 1973, demeurant à L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch;

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature conjointe des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4430 Belvaux, 2, rue Grande Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: D. CACIC, J. BACIC, K. REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 avril 2014. Relation: EAC/2014/5663. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014061885/128.

(140072222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Wholetrue Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 165.723.

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WHOLETRUE CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165.723, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HEL-LINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 8 février 2012, et dont les statuts ont été modifiés par le notaire prénommé, en date du 15 décembre 2012, publié au Mémorial C, en date du 12 mars 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane LOMBARDI, employé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement du pouvoir de signature statutaire de sorte que la société est valablement engagée par la signature conjointe de trois administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

2.- Modification afférente de l'article 9 des statuts.

3.- Nominations statutaires.

4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents ou leur mandataire, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le pouvoir de signature statutaire de sorte que la société est valablement engagée par la signature conjointe de trois administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société sera engagée par la signature conjointe de trois administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»

Troisième résolution

L'assemblée décide suite au changement des pouvoirs de signatures statutaires, de confirmer aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Carlos Manuel DOS SANTOS RUSSO, administrateur de société, né en Mozambique, le 5 octobre 1967, demeurant professionnellement à 4100-354 Porto (Portugal), Rua Professor Mota Pinto, 206, 9° Esq,

- Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, né à La Louvière (Belgique), le 4 janvier 1982, résidant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et

- Madame Marie-Anne DASSY, expert-comptable, née à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 16 juin 1981, résidant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Stéphane LOMBARDI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2014. Relation GRE/2014/1078. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044263/74.

(140050531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

International Lamps Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.647.

In the year two thousand and fourteen, the seventh day of February,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of International Lamps Holding Company S.A., a public limited liability company (société anonyme), existing and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bommelscheuer, L-4901 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.647, incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1892, page 90772 of 14 September 2010 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since this date.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman"). The Chairman appoints as Secretary of the Meeting and the Meeting elects Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Change of the registered office of the Company from Z.I. Bommelscheuer, L-4901 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Subsequent amendment of article 2 of the Articles in order to reflect the change of the registered office to be adopted under item 2;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million five hundred thousand euro (EUR 4,500,000.-) in order to bring it from its present amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of four million five hundred forty thousand euro (EUR 4,540,000.-), by way of the issue of four million five hundred thousand (4,500,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares;
5. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital to be adopted under item 4;
6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
7. Miscellaneous.

II. The name of the shareholder and the number of the shares it holds are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholder and the undersigned notary, together with the proxy of the represented shareholder, after having been signed *ne varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

III. It appears from the said attendance list that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholder represented, and expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the registered office of the Company from Z.I. Bommelscheuer, L-4901 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 2 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million five hundred thousand euro (EUR 4,500,000.-) in order to bring it from its present amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to the amount of four million five hundred forty thousand euro (EUR 4,540,000.-), by way of the issue of four million five hundred thousand (4,500,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The Meeting resolves to record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The sole shareholder of the Company, as identified in the attached attendance list, intervenes and declares to subscribe for four million five hundred thousand (4,500,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of four million five hundred thousand euro (EUR 4,500,000.-), entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of four million five hundred thousand euro (EUR 4,500,000.-) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital is fixed at four million five hundred forty thousand euro (EUR 4,540,000.-), divided into four million five hundred forty thousand (4,540,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further matter on the agenda, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euros (EUR 3,500.-).

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the undersigned notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept février;

Pardevant Nous, le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

a été tenue une assemblée générale extraordinaire (la "Assemblée") de l'unique actionnaire de International Lamps Holding Company S.A., une société anonyme, existante et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Z.I. Bommelscheuer, L-4901 Bascharage, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.647, constituée suivant l'acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 26 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1892, page 90772 le 14 septembre 2010 (la "Société"). L'acte de constitution de la Société (les "Statuts") n'a pas été modifié depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, (le "Président"). Le Président nomme comme Secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée élit Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, comme Scrutateur, de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le scrutateur sont collectivement mentionnés désormais comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président annonce et demande au notaire de déclarer que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1. Renonciation aux modalités de convocation;
2. Changement de siège social de la Société de ZI Bommelscheuer, L-4901 Bascharage, Grand Duché de Luxembourg à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
3. Modification ultérieure de l'article 2 des Statuts afin de refléter le changement de siège social pour être adopté sous le point 2;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions cinq cent mille euro (4,500,000.- EUR) afin de porter son montant actuel de quarante mille euro (40,000.- EUR), représenté par quarante mille (40,000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, à quatre millions cinq cent quarante mille euro (4,540,000.- EUR), par le biais d'une émission de quatre millions cinq cent mille (4,500,000) nouvelles actions, d'une valeur nominale (1.- EUR) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts que les actions existantes;
5. Modification ultérieure de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital qui sera adopté sous le point 4;
6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour agir au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre de actionnaires de la Société; et
7. Divers.

II. Le nom de l'actionnaire et le nombre des actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le représentant de l'actionnaire représenté et le notaire soussigné, ensemble avec la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant le capital social disponible de la Société sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui ont déjà été communiqués à l'actionnaire représenté, et expressément déclarant le reconnaître.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, l'actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de ZI Bommelscheuer, L-4901 Bascharage, Grand Duché de Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts, de sorte qu'il sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication simple entre ce siège et les pays étrangers doivent se produire, ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure temporaire doit, cependant, n'avoir aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise".

60000

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000.- EUR) représenté par quarante mille (40.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, à un montant de quatre millions cinq cent quarante mille euros (4.540.000.- EUR), par le biais de l'émission de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription suivante et le paiement intégral de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'actionnaire unique de la Société, comme indiqué dans la liste de présence annexée, intervient et déclare souscrire à quatre millions cinq cent mille (4.500.000) actions nouvelles, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, et de payer la totalité par un apport en numéraire pour un montant total de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000.- EUR), entièrement affecté au compte de capital de la Société.

Le montant de quatre millions cinq cent mille euros (4.500.000.- EUR) est à la disposition de la Société et la preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, de sorte qu'il sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent quarante mille euros (4,540,000.- EUR), représenté par quatre millions cinq cent quarante mille (4.540.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune ».

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, à agir au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises le registre des actionnaires de la Société.

N'ayant plus d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de toute nature que ce soit, qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ trois mille cinq cents Euros (3.500.- EUR).

Déclaration

Le soussigné notaire qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, durant l'année et jour indiqués en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants et les membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé avec nous, le soussigné notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2014. Relation: LAC/2014/6644. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045244/197.

(140051836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Patrick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040286/9.

(140046044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.